

EBK INVEST

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 ALLEE DES PETUGUES
RESIDENCE LA PINEDE, 83270 ST CYR SUR MER
824 557 417 RCS TOULON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Monsieur Stéphane KIEFFER, demeurant 3 Allée de Pétugues, 83270 ST CYR SUR MER,
Associé Unique de la société EBK INVEST,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Stéphane KIEFFER, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8.832 euros

A savoir :

- Quote part de plus-value de cession soit 12% de 73.598,46 euros : 8.832 euros

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 78 679,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice78 679,23 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 1 049 876,22 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 1 128 555,45 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève à pareil montant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
STEPHANE KIEFFER



EBK INVEST
3 Allée des Pétugues
83270 SAINT CYR SUR MER
SIRET 824 557 417 - RCS TOULON

EBK INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 ALLEE DES PETUGUES
RESIDENCE LA PINEDE, 83270 ST CYR SUR MER
824 557 417 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 78 679,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 78 679,23 euros

Auquel s'ajoute :

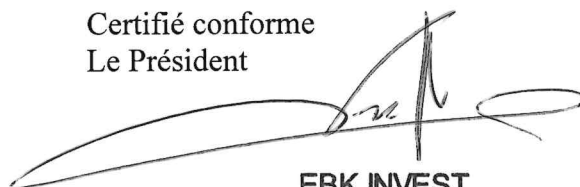
Le report à nouveau antérieur 1 049 876,22 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 1 128 555,45 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève à pareil montant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



EBK INVEST
3 Allée des Pétugues
83270 SAINT CYR SUR MER
SIRET 824 557 417 - RCS TOULON

EBK INVEST

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 3 ALLEE DES PETUGUES
RESIDENCE LA PINEDE, 83270 ST CYR SUR MER
824 557 417 RCS TOULON**

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur KIEFFER Stéphane, Associé Unique et Président de la société EBK INVEST, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 625,93 euros contre 4 057,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -59,93%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 625,93 euros contre 4 057,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -59,93%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 625,93 euros contre -4 057,52 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 59,93%.

Compte tenu d'un résultat financier de 82 760,16 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 81 134,23 euros contre 338 935,48 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -76,06%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 2 455,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 78 679,23 euros contre un bénéfice de 767 765,48 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -89,75%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 184 905,45 euros contre 767 765,48 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 54,33%.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Suite à la vente des actions que nous avons dans notre unique filiale, nous étudions les options qui s'offrent à nous pour réorienter notre investissement afin de le pérenniser..

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 78 679,23 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 78 679,23 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 1 049 876,22 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 1 128 555,45 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève à pareil montant.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 134 055,45 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8.832 euros

A savoir :

- Quote part de plus-value de cession soit 12% de 73.598,46 euros : 8.832 euros

SK

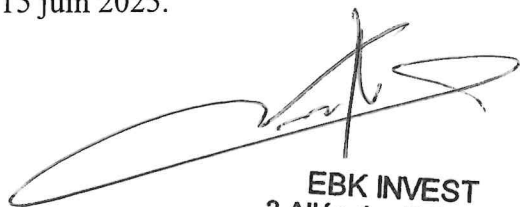
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à ST CYR SUR MER,
Le 15 juin 2025.



EBK INVEST
3 Allée des Pétugues
83270 SAINT CYR SUR MER
SIRET 824 557 417 - RCS TOULON

EBK INVEST

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros**

**Siège social : 3 ALLEE DES PETUGUES
RESIDENCE LA PINEDE, 83270 ST CYR SUR MER
824 557 417 RCS TOULON**

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8.832 euros

A savoir :

- Quote part de plus-value de cession soit 12% de 73.598,46 euros : 8.832 euros

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 78 679,23 euros de la manière suivante :

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 78 679,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 78 679,23 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 1 049 876,22 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 1 128 555,45 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève à pareil montant.



Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

EBK INVEST
3 Allée des Pétugues
83270 SAINT CYR SUR MER
SIRET 824 557 417 - RCS TOULON

Désignation de l'entreprise		SASU EBK INVEST		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		3 ALLEE DES PETUGUES		83270 ST CYR SUR MER		
Numéro SIRET *		8 2 4 5 7 4 1 7 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	25 000	042	25 000
			044	25 000	048	75 000
Total I (5)			044	25 000	048	75 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	3 641	074	3 641
	Valeurs mobilières de placement		080	784 000	082	784 000
	Disponibilités		084	372 264	086	372 264
	Charges constatées d'avance *		092		094	
			096	1 159 905	098	1 043 392
			110	1 184 905	112	1 118 392
Total général (I+II)			110	1 184 905	112	1 118 392
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000	120	5 000
	Ecart de réévaluation		124		124	
	Réserve légale		126	500	126	500
	Réserves réglementées *		130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau		134	1 049 876	134	282 111
	Résultat de l'exercice		136	78 679	136	767 765
	Subventions d'investissement		137		137	
	Provisions réglementées		140		140	
			142	1 134 055	142	1 055 376
Total I			142	1 134 055	142	1 055 376
Total II			154		154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156		156	796
	Emprunts et dettes assimilées		164		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		166	
	Fournisseurs et comptes rattachés		172		172	11 170
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		173	50 000	50 000
	Comptes courants d'associés		175	850	175	1 050
	Autres dettes		174		174	
	Produits constatés d'avance		176	50 850	176	63 016
			180	1 184 905	180	1 118 392
			180	1 184 905	180	1 118 392
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	50 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU EBK INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214		
		217		218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	1 626	4 058
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 626	4 058
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 626)	(4 058)
Produits financiers				280	82 760	342 993
Produits exceptionnels				290	50 000	640 000
Charges financières				294		
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300	50 000	200 000
	348					
Impôts sur les bénéfices *				306	2 455	11 170
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	78 679	767 765
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	78 679	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 455	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	8 832	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (+4 sexes)	986					342
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181					
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345					
Zone franche urbaine (+4 octies A)	987					
Jeune entreprise innovante (+4 sexes A)	989					
Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Zones de développement prioritaire (+4 septedecies)				993		
Zones de revitalisation rurales (+4 quinquedecies)				138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991		
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)				992		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	16 368	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	16 368	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT